



**COMMUNE DE LA BREE LES BAINS**  
**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT**  
**DESTINÉ À ABRITER LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**  
**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES À PROCÉDURE ADAPTÉE**  
(Articles L 2123-1-R.2123-1-R2123-4 du code de la commande publique)

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

**Date et heure limites de réception des offres**  
**Mercredi 20 novembre 2024 à 16h00**

**REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Mairie de LA BREE LES BAINS

 05 46 47 83 11  
 mairie@labree.fr



Place de la République 17840 LA BREE LES BAINS

**Son représentant :**

Monsieur le Maire, Philippe CHEVRIER

**MAITRE D'OUVRAGE :** Commune de LA BREE LES BAINS

**Marché N° MOE-01-2024**

### Table des matières

<b>ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION :</b> .....	2
1.1 Contexte.....	2
1.2 Objet – lieu d'exécution – enveloppe et planning prévisionnels des travaux.....	2
1.3 Procédure utilisée - Type de contrat.....	2
1.4 Contenu du marché .....	3
<b>ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 Date de réception des offres.....	3
2.2 Délai de validité des offres.....	3
2.3 Conditions de participation des concurrents .....	3
2.4 Négociation.....	3
2.5 Variantes et Options .....	3
2.6 Supports de publicité utilisés .....	3
<b>ARTICLE 3. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6. EXAMEN DES CANDIDATURES, CLASSEMENT DES OFFRES, ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>6</b>
6.1 Examen des candidatures .....	6
6.2 Elimination des offres .....	6
6.3 Classement.....	7
6.4 Attribution du marché .....	7
<b>ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8. RECOURS.....</b>	<b>8</b>

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

### Contexte

La Commune de LA BREE LES BAINS (680 habitants à l'année, près de 10 000 en haute saison) dispose d'un terrain dans la zone artisanale de LA BAUDETTE à l'entrée Ouest du village sur lequel est édifié l'actuel centre technique municipal (CTM). Ce bâtiment vétuste présente une surface et des équipements insuffisants pour accueillir plus de 15 agents communaux en pleine saison, hommes et femmes. La Commune est propriétaire de la parcelle. Cette dernière permet de construire un autre bâtiment détaché de l'existant.

Le bâtiment envisagé devra répondre aux contraintes de développement durable notamment en matière de performance énergétique, présenter un espace adapté et évolutif au stockage des véhicules et du matériel, offrir des locaux respectant les préconisations réglementaires du code du travail pour l'accueil d'une quinzaine d'agents comprenant des vestiaires hommes-femmes aux normes en vigueur, une petite buanderie ainsi qu'une salle de repos/repas.

### Objet – lieu d'exécution – enveloppe et planning prévisionnels des travaux

Le marché, régi par le présent Règlement de la Consultation, est un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface estimée à 300m<sup>2</sup> destiné à abriter le centre technique municipal de la commune de LA BREE LES BAINS.

Lieu d'exécution : Zone Artisanale de LA BAUDETTE 17840 LA BREE LES BAINS

Enveloppe financière affectée aux travaux : Fixée par le maître d'ouvrage à 400 000€ HT. Elle comprend toutes les dépenses liées aux études préliminaires éventuelles, à la construction et l'aménagement du bâtiment et des VRD. Elle ne comprend pas la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre, la rémunération des missions de contrôle technique, de coordination « sécurité et protection de la santé », les frais de publication ni les taxes de raccordement.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées par virement bancaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le financement des prestations est assuré par des fonds propres.

Planning prévisionnel :

Début de la mission du maître d'œuvre :	décembre 2024 - janvier 2025
Délai des études :	ESQUISSE : 3 semaines
	APS : 3 semaines
	APD : 3 semaines
Dépôt du permis de construire :	avril 2025
	PRO/ACT 7 semaines
Délai prévisionnel d'exécution des travaux :	7 mois phase de préparation incluse
Réception des travaux :	janvier 2026

### Procédure utilisée - Type de contrat

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Marché ordinaire de services (prestation intellectuelle) - Mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve de bâtiment.

Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

## Contenu du marché

Décomposition de la consultation : il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Mission confiée au maître d'œuvre : mission de base pour une opération de construction de bâtiment, comprenant les éléments suivants :

- Etudes d'esquisse (ESQ)
- Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS)
- Etudes d'Avant-Projet Définitif (APD)
- Etudes de Projet (PRO)
- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Assistance à la Passation des Marchés publics de Travaux (AMT)
- Etudes d'exécution (EXE)
- Direction de l'Etude des Travaux (DET)
- Ordonnancement et Planification du Chantier (OPC)
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR)
- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Conditions particulières d'exécution des travaux :

Le programme de travaux devra être conçu pour ne pas gêner l'activité du service.

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### Date limite de réception des offres :

Mercredi 20 novembre 2024 à 16h00

### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### Conditions de participation des concurrents :

#### Sous-traitance :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (avec leur montant), dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

#### Groupement de candidats :

Le groupement d'entreprises éventuel sera conjoint avec un mandataire solidaire.

Si un groupement d'entreprise sous une autre forme se présente, la signature du marché transformera ce groupement en groupement conjoint.

Il est interdit à un candidat d'être mandataire de plus d'un groupement pour la présente consultation.

Un même opérateur économique n'est pas autorisé à candidater en qualité de mandataire d'un groupement et de candidat individuel.

### Négociation :

Le pouvoir adjudicateur pourra recourir à la négociation mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

### Variantes et Options :

Variantes : Les variantes libres seront acceptées mais devront impérativement tenir compte du cahier des charges présenté à l'appui de la consultation. La présentation d'une offre de base est obligatoire.

Options : Aucune option n'est demandée par le maître d'ouvrage

### Supports de publicité utilisés :

Le marché fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié sur les supports suivants :

\* <https://www.marches-securises.fr>

\* Journal Officiel d'Annonces légales (JAL) - SUD OUEST

### **ARTICLE 3. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de la consultation (RC) (document contractuel)
- ✓ L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes (document contractuel)
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (document contractuel)
- ✓ Le programme de travaux (CCTP)
- ✓ Les plans

Le DCE est téléchargeable sur le site : <https://www.marches-securises.fr>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification du dossier de consultation fera l'objet d'un envoi par messagerie électronique à l'adresse e-mail indiquée lors du téléchargement du dossier.

### **ARTICLE 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire :

- La lettre de candidature (formulaire DC1)  
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles R 2143-3 et R 2143-4 du code de la commande publique :
  - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
  - 2° Les renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
    - ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
    - ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
    - ✓ Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
    - ✓ Présentation et références de l'équipe de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Le projet de marché comprenant :
  - L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes (document contractuel) à télécharger sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>
  - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) approuvé et signé (document contractuel)

- Convention de groupement avec répartition des missions et des honoraires (document contractuel)
- Une attestation d'approbation du CCAG-PI en vigueur (non joint au DCE)
- Un certificat de visite du site
- Un mémoire technique établi de façon spécifique et objective pour le présent marché de maîtrise d'œuvre et traitant des points suivants :
  - Compétences : Présentation des moyens humains affectés à l'exécution du marché avec la description de l'organisation particulière de l'équipe de projet et un organigramme concernant chaque phase de la mission. (Indiquer les noms, les titres d'étude et l'expérience professionnelle de chaque intervenant chargé de l'exécution du marché avec justificatifs à l'appui ou attestation sur l'honneur de la véracité des éléments annoncés). La répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants sera clairement décrite.
  - Références : Présentation de missions de maîtrise d'œuvre effectuées pour des opérations équivalentes avec maîtrise d'ouvrage similaire. Présentation de 3 références significatives au maximum, dont une au moins d'importance ou de complexité équivalente, avec description sommaire du projet, missions effectuées, lieu du projet, maître d'ouvrage de l'opération, montant HT de l'opération, photos ou tout autre support graphique.
  - Valeur technique : Rédaction d'une note méthodologique à valeur contractuelle une fois l'offre acceptée, comportant :
    - la méthodologie adoptée pour chaque étape de la mission, les délais d'exécution de chaque élément de mission, moyens techniques que le candidat propose de mettre en œuvre et toute information permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier la valeur de l'offre
    - les documents produits (pièces écrites, plans), leur contenu et leur format à chaque phase de la mission (tant pendant la conception que pendant les travaux)
    - les moyens et la fréquence des échanges mis en œuvre pour assurer la coordination nécessaire et l'information du maître d'ouvrage.
  - Prix : Présentation d'un tableau de décomposition justificative du prix de la prestation (document contractuel) détaillant les coûts unitaires et le temps affectés par tâche et par intervenant aux différents domaines d'intervention.  
Rappel : Délai de validité des offres fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres de prix

## **ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents est effectuée uniquement par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. L'offre sera considérée « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

L'offre peut être doublée d'une copie de sauvegarde transmise au secrétariat de la Mairie de LA BRÉE LES BAINS Place de la République 17840 LA BRÉE LES BAINS dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé avant la date limite de remise des offres et comporte obligatoirement les mentions :

**« copie de sauvegarde »**

**« Société : xxxx / Consultation MOE-01-2024 / Ne pas ouvrir avant la commission d'ouverture des plis »**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf), Document Microsoft® Word® (.doc ou .rtf) - Feuille Microsoft® (.xls ou xlsx) - Images BitMap (.bmp), GIF (.gif), JPEG (.jpeg), les fichiers générés aux formats précédents et compressés au format Zip® (.zip).

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

L'acte d'engagement et les pièces contractuelles du marché pourront revêtir la signature manuscrite du candidat ou du mandataire habilité à engager le groupement éventuel.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### Transmission au format papier :

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **ARTICLE 6. EXAMEN DES CANDIDATURES, CLASSEMENT DES OFFRES, ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **Examen des candidatures**

Seuls les plis reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquée au présent règlement et dans l'avis d'appel public à la concurrence seront ouverts. Le pli qui serait remis après la date et l'heure limites précitées, ne sera pas ouvert.

Une fois passée la date/heure de remise des plis, le pouvoir adjudicateur ouvrira les plis électroniques et vérifiera que toutes les pièces demandées par le présent règlement sont présentes dans l'envoi.

Les dossiers de candidature ne comportant pas les pièces prévues par le présent règlement seront écartés ainsi que ceux des candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché public en vertu des dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.

La capacité financière, technique et professionnelle des candidats qui n'ont pas été écartés en application des dispositions ci-dessus sera ensuite analysée.

Dans le cas où le candidat représente une entité professionnelle nationale et possédant plusieurs agences sur le territoire, l'évaluation et l'analyse de la capacité de la candidature se fera en fonction du dossier (financier, technique, humain ; etc.) de l'agence qui sera en charge de l'exécution du marché.

### **Elimination des offres**

Les offres qui seront examinées et jugées inappropriées (1), irrégulières (2) ou inacceptables (3) seront ensuite éliminées.

1=> Offre présentant une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur qui équivaut à une absence d'offre

2=> Offre incomplète ou non conforme aux exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou les documents de la consultation

3=> Offre dont l'exécution implique des conditions méconnaissant la législation en vigueur ou dont le financement ne peut être réalisé par les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire

## Classement

Les offres seront ensuite classées en fonction des critères et pondération suivants :

Critère n°1 « Capacités financières, professionnelles et techniques » (pondéré à 20%)

Ce critère sera évalué sur la base des éléments transmis permettant d'apprécier les capacités financières, professionnelles et techniques du candidat.

Ce critère sera noté sur 100 points. Le nombre de points ainsi obtenu sera affecté d'une pondération de 20%.

Critère n°2 « Valeur technique » (pondéré à 30%)

Ce critère sera évalué sur la seule base du mémoire technique remis dans le cadre de l'offre (cf. Art du 5 du RC). Ce document sera noté et deviendra contractuel.

Le mémoire technique sera noté sur 100 points (plus la valeur technique de l'offre est élevée, plus le nombre de points sera important).

Le nombre de points ainsi obtenu sera affecté d'une pondération de 30 %.

Critère n°3 « Honoraires » (pondéré à 50%)

Le candidat doit remplir l'acte d'engagement ainsi que son annexe la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Ce critère donnera lieu à l'attribution d'un nombre de points (sur 100) à chaque offre résultant de l'application de la formule prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 100.

Le nombre de points ainsi obtenu sera affecté d'une pondération de 50%.

Note finale = (Note critère 1 x 20%) + (Note critère 2 x 30%) + (Note critère 3 x 50%)

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle dont la note finale est la plus élevée, en application des critères de jugement des offres et de leur pondération.

En cas d'égalité de note finale, les candidats seront départagés sur la base de la note obtenue pour le Critère 3 " Honoraires ".

## Attribution du marché

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les trois soumissionnaires les mieux classés (mail, téléphonique ou audition physique) après la première analyse. La négociation pourra porter tant sur les aspects qualitatifs de l'offre que sur le taux de rémunération proposés.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai si elle n'a pas été fournie dans le dossier de candidature.

## ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à Monsieur le Maire Mairie de LA BRÉE LES BAINS Place de la République 17840 LA BRÉE LES BAINS.

Les candidats peuvent demander par écrit ou messagerie électronique la transmission ces éventuels renseignements complémentaires au plus tard 6 jours ouvrés francs avant la date limite de remise des offres. La réponse sera adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Cette demande pourra être effectuée par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

## **ARTICLE 8. RECOURS**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de POITIERS

Hôtel Gilbert

15, rue de Blossac - CS 80541

86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Vu le candidat qui accepte le présent Règlement,  
Le

Signature